



INSCRIPTION AU TENNIS DE TABLE SAISON **2024/2025**

DOSSIER INTERNET

- **NOTICE EXPLICATIVE** Page 1
- **FICHE D'INSCRIPTION** (tous adhérents) Page 2
- **ATTESTATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR** (tous adhérents) Page 3
- **AUTORISATION PARENTALE** (adhérents mineurs) Page 3
- **CERTIFICAT MÉDICAL** n° 24-9 Page 4
 - nouvel adhérent majeur
 - adhérent majeur avec problème de santé (1 oui au moins au questionnaire de santé)
 - ancien adhérent majeur avec certificat médical périmé (plus de 3 ans)
 - adhérent mineur avec problème de santé (1 oui au moins au questionnaire de santé)
- **QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MAJEUR** n°24-10-1 Page 5
 - ancien adhérent majeur avec certificat médical valide (moins de 3 ans)
- **QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MINEUR** n°24-10-2 Page 6
 - adhérent mineur sans problème de santé
- **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** (tous adhérents) Pages 7 à 10



INSCRIPTION AU TENNIS DE TABLE SAISON 2024/2025

NOTICE

1) NOUVEAUX ADHÉRENTS

- Le dossier complet d'inscription sera à nous remettre au Forum, le 07/09/2024 ou lors du dernier essai (2 essais début septembre vous seront proposés lors du Forum).
- Remplir, signer et dater la Fiche d'inscription 2024/2025 ou remplir en ligne le formulaire d'inscription <https://forms.gle/Ke77rHRMf6XQ2PmG8>
- Remplir, signer, et dater les attestations (prise de connaissance du règlement intérieur et éventuelle autorisation parentale)
- Certification médicale :
 - MAJEUR : Nouveau certificat médical obligatoire, FFTT n° 24-9 rempli par votre médecin
 - MINEUR : Questionnaire Santé MINEUR FFTT n° 24-10-2 ou nouveau certificat médical FFTT n°24-9 si vous avez répondu OUI à l'une des questions
- Votre règlement

2) ANCIENS ADHÉRENTS

**Le dossier complet devra nous être remis au plus tard le jour de votre premier entraînement.
Pour les compétiteurs au plus tard le 31/08/2024.**

- Mêmes instructions que pour les nouveaux adhérents à l'exception de :
- la Certification médicale ci-après :
 - Si votre certificat médical est encore valable (moins de 3 ans) :
 - ↳ Questionnaire Santé MAJEUR FFTT n° 24-10-1
 - ↳ Questionnaire Santé MINEUR FFTT n° 24-10-2
 - Si votre certificat médical a plus de 3 ans (les adhérents avec un certificat périmé ont été avertis par mail), ou si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs questions du questionnaire médical :
 - ↳ Nouveau Certificat Médical FFTT n° 24-9 à faire remplir par votre médecin

TOUS LES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES EN PDF SUR LE SITE INTERNET DU CLUB :
<https://tavernytennisdetable.sportsregions.fr>

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE NOUS TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS
SCANNÉS À L'ADRESSE cstaverny95@gmail.com

Créneaux 2024 -2025

Jeunes (8 à 18 ans) Entraînements dirigés uniquement		Adultes Entraînements libres et dirigés	
Lundi	18h – 20h	Lundi (dirigé)	20h - 22h
Mardi	18h – 20h	Mardi (libre)	20h - 22h
Mercredi	18h – 20h	Mercredi (dirigé)	20h - 22h
Kids ping (4 à 7 ans)	Mercredi 17h – 18h	Jeudi (libre)	20h - 22h



FICHE D'INSCRIPTION saison 2024/2025

Merci à tous les adhérents de bien vouloir compléter ce questionnaire et nous le remettre accompagné des documents et du règlement.
Vous pouvez également accéder au formulaire d'inscription en flashant le QR code →



Tél: 06 19 37 65 00 CSTaverny95@gmail.com
Site Internet <https://tavernytennisdetable.sportsregions.fr>

Ancien adhérent Mutation Nouvel adhérent Adhérent licencié libre (licence 2024 -2025 détenue dans un autre club)
↳ Licence n° :

Photo obligatoire pour nouvel adhérent Certificat médical du ... /.../ ... Ou Questionnaire Santé du / .../.....

NOM : PRENOM :

Nom du parent (si différent de celui de l'enfant) :

Date de naissance :/...../..... Catégorie d'âge : -18 ans + 18 ans Sexe : M F

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Portable : Pour information, les communications du club se feront en grande partie via WhatsApp.

Adresse mail : obligatoire pour la licence
(celle des parents pour les mineurs)

⚠ **ALCOOL INTERDIT DANS LE GYMNASE** : sous peine d'exclusion du club sans remboursement de la licence [art IV du R.]

Merci de cocher dans le tableau ci-dessous les entrainements et compétitions auxquels vous souhaitez participer pour la saison 2024/2025

KIDS PING (4 - 7 ans)	Entrainements dirigés	mercredi : 17-18h	<input type="checkbox"/>	cotisation 120 €	
JEUNES (- de 18 ans) Né(e) en 2007 et après	Entrainements dirigés	lundi, mardi, mercredi : 18-20h	<input type="checkbox"/>	cotisation 210 €	
	Championnat des jeunes (caution 10 €)	dimanche matin	<input type="checkbox"/>		
	Critérium individuel *	samedi	<input type="checkbox"/>		* Supplément 43 €
ADULTES (18 ans et +) Né(e) en 2006 et avant	Entrainements dirigés et libres	lundi à jeudi : 20-22h	<input type="checkbox"/>	cotisation 220 €	
	Championnat par équipes	vendredi soir	<input type="checkbox"/>		
	Championnat de Paris	vendredi soir	<input type="checkbox"/>		
	Championnat de France Vétérans	mercredi soir (équipe de 3)	<input type="checkbox"/>		
	Coupe du Val d'Oise	lundi soir (équipe de 2)	<input type="checkbox"/>		
	Critérium individuel **	dimanche	<input type="checkbox"/>		** Supplément 52 €
	Licencié libre (licence détenue pour l'année 2024-2025 dans un autre club FTT)		<input type="checkbox"/>		cotisation 120 €

*** Réduction de 15 € accordée pour le deuxième membre d'une même famille et 5 € par membre supplémentaire.

RECAPITULATIF

Cotisation :

Supplément compétitions (éventuel) :

Réduction familiale *** (éventuelle) :

Maillot du club (obligatoire pour les compétitions): **40 €**

COCHEZ VOTRE TAILLE S M L XL 2XL 3XL 4XL

Raquette: **25 €**

Réduction ancien adhérent si inscription avant le 31/08/2024 (qui a cotisé pour la saison complète 2023/2024 base 210 ou 220€) **-10 €**

édition d'une facture

autorisation de publication de photos/vidéos au Forum, ainsi que sur le site web du club <https://tavernytennisdetable.sportsregions.fr> sur Facebook <https://www.facebook.com/cstaverny/> sur Instagram <https://www.instagram.com/cstaverny>

Règlement : chèque à l'ordre du CS TAVERNY, carte bleue, virement, chèque vacances, espèces, coupons sport (virement - IBAN : FR 76 1027 8063 4700 0214 9814 121 merci de renseigner le nom de l'adhérent dans le libellé du virement)

TOTAL :

Vente de matériel de - 5 à - 25 % avec notre partenaire **MISTERPING**
Vente de matériel -25% avec notre partenaire **FRIENDSHIP**

Nous vous rappelons que pour les compétiteurs, le dossier complet doit être remis au plus tard le 31/08/2024.

Une réponse tardive risquerait d'empêcher l'obtention des licences nécessaires aux différents championnats et la possibilité d'obtenir une place de titulaire dans l'une des équipes.

Par ailleurs, l'inscription aux différents championnats **EXIGE L'ENGAGEMENT** de participer aux matchs **toute la saison** (hors cas de force majeure justifiée). Dans le cas contraire une pénalité vous sera réclamée.

ATTENTION : votre inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, du certificat médical ou du questionnaire de santé ainsi que du coupon daté et signé du règlement intérieur du club et de celui de l'attestation parentale pour les mineurs.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Signature de l'adhérent (d'un parent si adhérent mineur)

Date :/...../.....

Gymnase Jules Ladoumègue - Rue des écoles - 95150 Taverny - <https://tavernytennisdetable.sportsregions.fr>

Facebook <https://www.facebook.com/cstaverny/>

Instagram <https://www.instagram.com/cstaverny>



1) RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CS TAVERNY T.T. Saison 2024/2025

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du CS TAVERNY Tennis de Table

NOM de L'ADHÉRENT :

PRÉNOM.....

SIGNATURE de L'ADHÉRENT

SIGNATURE DES PARENTS pour les MINEURS

DATE :

2) AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS du CS TAVERNY T.T. Saison 2024/2025

Je soussigné(e).....

Représentant (e) légal (e) de l'enfant mineur

Autorise ce dernier à :

- Pratiquer le tennis de table de compétition et d'entraînement au sein de l'association CS TAVERNY Tennis de Table.

- Effectuer les déplacements sportifs, entraînements ou sorties extra sportives à bord du véhicule personnel d'un membre du club ou parent accompagnateur et décline toute responsabilité envers le CS TAVERNY Tennis de Table.

- Être photographié ou filmé, pour publication ou diffusion sur le site internet du club ou autres journaux (ex : presse, ...) sauf précision contraire sur la fiche d'inscription.

La publication ou diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation.

- Donne tout pouvoir au responsable concerné pour agir en mon nom pour toute intervention médicale indispensable et urgente.

J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre le domicile et le gymnase Jules Ladoumègue et je déclare avoir connaissance du fait que la responsabilité du club CS TAVERNY Tennis de Table et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'incident survenu au cours desdits trajets.

Je n'autorise pas mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre le domicile et le gymnase Jules Ladoumègue et je m'engage à amener et venir chercher mon enfant à la porte de la salle du gymnase, où l'entraîneur ou un assistant me le confiera à la fin de l'entraînement.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

DATE

SIGNATURE DES PARENTS

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :



N° 24-10-1

Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 24-10-1

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

Questionnaire de Santé pour Mineur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes mineur au moment de la prise de la licence

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge: ans

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.

		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps : (plus de 2 semaines)			
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui :			
19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents :			
22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et de son représentant légal.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du représentant légal obligatoire

ART. III – COTISATION, LICENCE ET ASSURANCE

Le montant de la cotisation est proposé par le bureau et voté par le comité directeur.

La cotisation est à payer lors de la remise du dossier d'inscription et ce, **sans possibilité de remboursement** (les cas exceptionnels seront étudiés par le comité directeur).

En adhérant au club, le membre obtient une licence auprès de la Fédération Française de Tennis de Table pour la saison en cours.

Aucune licence ne sera délivrée par le club sans paiement de la cotisation.

L'adhérent bénéficie d'une assurance agissant en individuel accident et en responsabilité civile.

ART. IV – RÈGLES DE BONNE CONDUITE, COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

- La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats.
 - Le CST défend un certain nombre de valeurs, sans lesquelles toute pratique sportive et/ou vie du club ne pourraient se dérouler dans de bonnes conditions.
 - En dehors de la performance sportive, le comportement du joueur tant à la salle qu'à l'extérieur est une valeur essentielle pour notre club.
 - Chaque adhérent du CST doit toujours garder à l'esprit, quelles que soient les circonstances, qu'il fait partie d'un club, et qu'à travers son comportement, c'est le Cercle Sportif de Taverny qui est jugé.
 - Toute autre activité que le tennis de table (vélo, rollers, football) est interdite dans les salles dédiées à la discipline, ainsi que dans la salle d'accueil et les vestiaires du gymnase.
 - Il est formellement interdit de fumer et de consommer de l'alcool.
 - Un comportement moral exemplaire est demandé lors des entraînements libres et dirigés ainsi que lors des compétitions de toute nature.
 - Le joueur doit respecter le club auquel il appartient, ses dirigeants et entraîneurs, son équipe, son adversaire, le matériel, les spectateurs et enfin lui-même.
- Ce respect comprend toutes les formes de comportement possible, geste, parole, politesse, jouer dans un esprit purement sportif, et respecter les horaires...**
- Un joueur affilié à un autre club ne pourra utiliser les installations du club sans avoir obtenu l'autorisation du comité directeur
 - La présence d'animaux est interdite dans les salles où se pratique une discipline sportive.
 - En cas de non respect de ce règlement, des sanctions seront prises par le comité directeur, pouvant aller de la radiation temporaire ou définitive, jusqu'à la non réinscription pour l'année suivante.

ART. IV Bis- COMPÉTITIONS

La tenue sportive est obligatoire, avec maillot du club, short de couleur foncée, chaussures spécifiques réservées au tennis de table.

Tout adhérent s'étant engagé à une compétition par équipe ou individuelle, doit respecter cet engagement.

Le club notifiera les dates des compétitions en début de saison. Nos responsables de la commission sportive vous aviseront en temps et heure du lieu et des horaires des compétitions.

- Si un joueur adulte ne peut participer à une compétition, il doit prévenir son capitaine d'équipe afin qu'une solution de remplacement soit trouvée.
- Si un joueur mineur ne peut participer à une compétition, il doit prévenir son entraîneur et le confirmer sur le mail, ou WhatSapp qu'il a reçu du responsable de la commission sportive.
- **Si le club est sanctionné parce qu'un joueur est manquant (ou pour toute autre raison), l'amende devra être payée par le joueur fautif.** En cas de maladie, un certificat médical sera exigé.

ART. V - TENUE VESTIMENTAIRE DES ENTRAÎNEMENTS

- Lors des entraînements, la tenue est libre. Toutefois, **une tenue sportive est obligatoire** (short ou bermuda, maillot et chaussures dédiées). Une paire de chaussures spécifique au tennis de table est nécessaire.
- Il est interdit de jouer dans la salle avec une paire de chaussures de sport venant de l'extérieur ou toute autre paire.
- Toute personne ne se présentant pas en tenue sportive pourra se voir refuser l'accès à la séance, en l'occurrence lors des entraînements dirigés.

ART. VI - MATÉRIELS

Les matériels (tables, robots, séparations, tables de marquage, balles, équipements divers etc...) sont la propriété exclusive de l'association.

Dans le cas d'une vente d'un matériel, le comité directeur se réunira pour valider la vente et fixer un prix de vente.

Dans le cas d'une dissolution de l'association, se référer à l'article 14 des statuts.

ART. VII - UTILISATION DES MATÉRIELS ET DES LOCAUX

Il est demandé de respecter la propreté des salles, de l'équipement du gymnase, des matériels du club (tables, séparations, balles, équipements divers, etc...)

Il est notamment interdit :

- de donner des coups de pied dans les tables et les séparations.
- de jeter sa raquette ou de frapper la table avec celle-ci.
- de poser quoi que ce soit sur les filets et leurs supports.
- de monter ou de s'asseoir sur les tables.

En cas de dégradation, le (les) responsable(s) sera (ont) sanctionné(s).

La sanction sera prise par le comité directeur qui pourra prendre les mesures suivantes :
remboursement des dégâts, exclusion(s).

- Il est du devoir des joueurs de laisser la salle dans l'état qui permet son utilisation par les autres membres.
- Il est important pour l'exemplarité du club et le respect de chacun, que tous les membres lors des matchs de compétitions puissent préparer et ranger en commun la ou les salles (placement des tables, tableaux de scores, séparations, chaises spectateurs). Pour cela, il est important de venir 15 minutes avant le début de chaque rencontre.

ART. VIII - ÉCOLE DE TENNIS ET ENTRAÎNEMENTS

- En début de saison, le club renseignera les membres et parents des heures d'entraînements.
- En dehors de l'entraînement dirigé, l'enfant reste sous la responsabilité des parents.
- **Les parents devront obligatoirement accompagner leur enfant à la porte du gymnase et venir le chercher au même endroit.** (voir autorisation parentale)

- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur, ou d'un responsable du club pouvant l'accueillir.

- L'entraîneur est seul responsable de la séance et les joueurs lui doivent le respect.

- Lorsqu'il est présent aux heures prévues, l'entraîneur a priorité pour utiliser les tables, sans limitation du nombre.

- En dehors des entraînements dirigés, il n'y a aucune priorité, ni réservation quant à l'utilisation des tables.

ART. IX – RESPONSABILITÉ

- Il appartient aux parents (tuteurs ou représentants légaux) des membres du club mineurs, d'emmener leurs enfants sur toute compétition ou manifestation sportive. (voir autorisation parentale)

- Aucun mineur ne devra arriver ou quitter le gymnase sans que son parent soit venu le déposer ou le chercher à la porte du gymnase.

- Après l'entraînement d'un mineur et en cas de retard non signalé des parents (tuteurs ou représentants légaux), et dans l'hypothèse où le club se trouve dans l'impossibilité d'entrer en contact avec les parents, le club se réserve le droit de prendre contact auprès de la gendarmerie afin de leur confier l'enfant.

- Afin d'éviter tout malentendu, nous rappelons que le club se dégage de toute responsabilité avant et après l'heure d'entraînement d'un membre mineur.

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les salles, ses abords ainsi que dans les vestiaires, ainsi que toute responsabilité concernant les accidents subis par des joueurs non invités ou non adhérents au CST, jouant ou s'entraînant sans permission.

- Le club se réserve le droit de publier des photos ou vidéos de ses adhérents mineurs avec l'autorisation de leurs parents ou tuteurs (voir autorisation parentale) et des adhérents majeurs avec leur consentement (document disponible sur le site internet du club).

- Le CSTAVERNY se réserve le droit d'adapter ou d'apporter des modifications à ce règlement.

- L'adhésion au Cercle Sportif Taverny Tennis de Table entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Nous sommes tous pongistes, entraîneurs, membres du bureau et bénévoles au sein de ce club.

Nous souhaitons et espérons que ce règlement soit compris et respecté par tous ses membres.

Notre esprit sportif et notre sens civique maintiendront l'entente conviviale que tous souhaitent au Tennis de Table du CS Taverny.

Le présent règlement sera lu et commenté aux enfants adhérents au club par leurs parents (tuteurs ou représentants légaux).